



## Compte rendu du CHSCT D

Vendredi 14 janvier 2022

Dans sa déclaration liminaire la FNEC FP FO 35 rappelle son opposition à la tenue des instances représentatives des personnels en visioconférence. Elle tient à contester ces méthodes **alors que les collègues sont en classe avec parfois plus de 30 élèves.**

### **Des équipements pour tous les enseignants. Quand arriveront-ils ?**

Le DASEN indique que des masques FFP2 seront distribués aux enseignants de maternelle et aux AESH, les autres enseignants seront dotés de masques chirurgicaux. Tous ces masques sont « en cours d'acheminement ». Le soutien de l'État aux collectivités pour l'achat de capteurs de CO2 avait pris fin au 31 décembre 2021, il est prolongé jusqu'au 15 avril.

**Pour la FNEC FP FO 35, cela fait deux ans que notre fédération demande l'équipement en masques FFP2. Ces masques doivent être distribués à l'ensemble des personnels.**

### **Le recrutement de personnels avec des contrats précaires**

Le Premier Ministre a évoqué le recrutement de personnels notamment par les listes complémentaires. Dans notre département, à l'heure actuelle, seuls 16 contractuels enseignants seront recrutés jusqu'à la fin d'année scolaire. Les candidats sont pour la plupart des étudiants qui se sont déjà présentés au concours.

**Pour la FNEC FP FO 35, ce recrutement est l'illustration de la précarisation dans l'Education Nationale à un moment où les besoins sont innombrables.**

### **Des aménagements du calendrier scolaire à la marge**

Les évaluations de CP prévues initialement fin janvier sont reportées à une date ultérieure. Aucun changement quant au calendrier du baccalauréat.

**Pour la FNEC FP FO 35, alors que la situation épidémique bat son plein, l'égalité d'accès aux épreuves du baccalauréat n'est pas assurée, le report du baccalauréat est indispensable, ainsi que le retour aux épreuves nationales terminales, anonymes, ponctuelles et disciplinaires.**

### **Une gestion sanitaire en fonction des moyens de remplacement**

Interrogé par FO sur les critères et les seuils retenus pour la fermeture de classes, le DASEN indique que la stratégie a changé. Désormais, c'est davantage l'évolution du nombre de cas positifs qui est étudiée : dans le premier degré, une fermeture est envisagée si 1/3 des élèves sont positifs à J3. Dans le second degré, il faut atteindre un pic de 50% d'élèves positifs pour demander une fermeture. Par la suite, chaque demande est étudiée au cas par cas par la DSDEN sans aucune systématisation.

**Le médecin scolaire a reconnu que ce nouveau protocole pouvait générer du stress parmi les personnels et les familles.**

## **L'étude des fiches SST montre les limites de l'inclusion systématique**

Sur le registre santé Sécurité Travail (accessible en ligne via Toutatice), de nombreuses fiches SST ne sont pas visées ni suivies. M. Bodin (IENA) indique que les IEN ont été relancés le 16 décembre.

Dans le 1er degré, la moitié des fiches « risques psycho-sociaux » sont en lien avec les élèves notifiés par la MDPH ou en attente de dossier. Le DASEN reconnaît que l'état de santé de certains enfants ne permet pas de les maintenir à temps plein à l'école et qu'il a été amené à décider de déscolariser certains enfants.

**Pour la FNEC-FP FO 35, il est urgent d'ouvrir des places en milieu spécialisé pour tous les enfants dont la MDPH a notifié le besoin.**

## **L'accès aux fiches SST pour tous les personnels, AED compris**

Dans notre département, les seules fiches SST remplies par des personnels AED émanent de vies scolaires dans lesquelles FO est intervenu. Systématiquement, dans ces collèges ou ces lycées, il a fallu expliquer aux AED l'existence du registre SST et la possibilité pour ces personnels de remplir des fiches pour signaler une mise en danger physique ou psycho-sociale.

**La FNEC FP FO 35 a demandé qu'une campagne d'information soit menée par la DSDEN auprès des personnels de vie scolaire pour leur faire connaître l'existence de l'outil SST. Le DASEN s'est engagé à ce qu'un affichage soit réalisé dans les établissements scolaires.**

## **La prévention du risque amiante dans les établissements scolaires**

Cette prévention passe la mise à jour des DTA (dossier technique amiante) et des DUER (document unique d'évaluation des risques). Prétextant tout et surtout n'importe quoi, la mise à jour de ces documents, qui relève pourtant d'une obligation légale, n'est généralement pas effectuée. Pis encore, beaucoup d'établissements ne disposent même pas de ces documents. Et lorsqu'ils existent, ces documents contiennent souvent des erreurs et des contradictions.

A savoir : le collège de Romillé a vu sa rentrée de janvier 2022 décalée de deux jours en raison de la perforation de la dalle du hall d'accueil pendant les vacances et, de ce fait, du risque de projection de particules. Au collège Echange (Rennes), des travaux ont été opérés dans l'urgence, non pas pour désamianter l'établissement, mais pour encapsuler l'amiante contenue dans les sols alors même qu'une enseignante s'est vue diagnostiquer un cancer de la plèvre imputable à la présence d'amiante au sein de cet établissement.

**La FNEC FP FO 35 se montre particulièrement vigilante sur le dossier amiante et demande la mise à jour immédiate des DTA et des DUER dans tous les établissements scolaires du département. La FNEC FP PO 35 exige que les dispositions légales soient respectées par les collectivités territoriales (propriétaires des bâtiments) et par notre employeur en matière de prévention face aux risques. Elle est intervenue et interviendra à chaque situation problématique pour défendre la santé des personnels.**